



RAD
**Réseau pour une
alimentation durable**
Santé - Justice -
Durabilité



Témoignage sur le projet de loi C-18 devant le Comité sénatorial de l'agriculture
Diana Bronson et Pat Mooney
pour le Réseau pour une alimentation durable
Le 3 février 2015

Nous vous remercions de nous avoir invités à comparaître devant le Comité.

Le Réseau pour une alimentation durable est une alliance pancanadienne d'organisations et de personnes qui travaillent à éradiquer la faim, à promouvoir les aliments sains et sûrs, ainsi qu'à établir des systèmes alimentaires durables. Nous demandons au gouvernement du Canada d'élaborer une politique alimentaire nationale. J'ai apporté des exemplaires de notre proposition à l'intention de tous les membres du Comité.

Le projet de loi C-18 constitue une occasion ratée de pouvoir légiférer dans l'intérêt public général et d'orienter la politique alimentaire dans la direction que les Canadiens souhaitent. Mes observations porteront sur la logique générale de ce projet de loi, puis j'inviterai Pat Mooney, qui représente l'une de nos organisations membres, le groupe ETC, spécialiste de ces questions, à replacer cette mesure législative dans un contexte historique mondial.

Selon le Réseau pour une alimentation durable, la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* devrait comporter des mesures visant à aider les agriculteurs à s'engager dans la voie que souhaitent les Canadiens, à savoir celle d'une production alimentaire durable et locale, qui permettra en retour à la population d'avoir confiance dans la qualité et la sûreté des aliments, et ce, tout en contribuant à réduire l'empreinte de carbone de l'agricultureⁱ. Ce projet de loi met au contraire l'accent sur une vision dépassée et coûteuseⁱⁱ qui est celle d'une croissance de l'agriculture s'appuyant sur les exportations et la technologie, dans le cadre d'un système industriel fortement tributaire de cultures génétiquement modifiées, qui ne constitue nullement le meilleur moyen de garantir l'avenir de l'agriculture. Comme le démontrent les sondages commandés par le Ministère, l'opinion publique est en train de changer et nos politiques publiques sont à la traîne. Le projet de loi C-18 ne va pas dans la direction souhaitée par les Canadiens et ne fait rien pour régler les problèmes qui les préoccupent.

Nous partageons les préoccupations soulevées la semaine dernière devant le Comité par le Syndicat national des cultivateurs, autre organisme membre du Réseau pour une alimentation durable, qui a attiré votre attention sur certaines des lacunes du projet de loi. Nous nous inquiétons plus précisément du déclin de la recherche et du développement publics dans le domaine des obtentions végétales, qui est dans l'intérêt public général et relève donc du gouvernement.

M. Mooney complétera notre témoignage.

Je vous remercie de l'occasion que vous m'offrez de m'adresser à vous. J'étudie, depuis 1977, l'évolution de législation sur la protection des obtentions végétales (POV) et d'autres monopoles exclusifs relatifs aux matières biologiques. J'ai aussi eu l'honneur de témoigner devant votre comité lorsqu'il s'est penché sur le POV en 1991. Lorsque le ministre fédéral de l'Agriculture a proposé la protection des obtentions végétales, au début de l'année 1977, il a affirmé, lors d'une réunion des représentants de l'Association canadienne du commerce des semences et de l'Association canadienne des producteurs de semences, que l'objectif de cette mesure législative était (1) d'éradiquer la faim; et (2) d'embellir le Canada. À la fin des années 1970, puis dans les années 1980, et par la suite, à mesure que le débat sur la POV s'intensifiait, au Canada comme ailleurs dans le monde, on a prétendu que cette dernière allait également permettre :

- d'accroître le nombre d'entreprises de semences et de phytogénéticiens;
- d'encourager la mise au point d'obtentions végétales par le secteur public;
- de stimuler la recherche et le développement visant à domestiquer et à introduire de toutes nouvelles variétés de cultures;
- d'accroître le nombre de variétés offertes aux agriculteurs; et
- d'améliorer la nutrition.

Avant d'adopter une loi qui renforcera le monopole des entreprises de semences, il paraît logique d'examiner ce qui s'est produit au sein de l'industrie des semences et de vérifier si les entreprises ont tenu leurs promesses.

- D'après un sondage mené par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à la fin des années 1970, on comptait environ 7 000 entreprises de semences différentes dans le monde. Même si certaines d'entre elles accaparaient une part importante du marché dans un ou deux pays, ou pour une ou deux cultures, aucune ne contrôlait ne serait-ce que 1 % de l'industrie mondiale des semences commerciales. Aujourd'hui, les 3 plus grandes entreprises contrôlent plus de 54 % du marché mondial des semences commerciales, toutes cultures confondues, et les 10 principales entreprises contrôlent plus de 75 % de ce marchéⁱⁱⁱ.
- Au moment où l'Association canadienne des producteurs de semences a été absorbée par l'Association canadienne du commerce des semences, 6 des 10 plus importantes entreprises de pesticides au monde (qui contrôlent également 70 % des ventes de pesticides) sont devenues les 6 plus importantes entreprises de semences^{iv}.
- Ensemble, ces 6 entreprises contrôlent maintenant 76 % de la recherche privée dans le domaine des cultures^v.
- Plus tôt cette année, le Global Crop Diversity Trust a analysé la diversité des variétés des cultures qui sont importantes pour l'alimentation des populations des différents pays du monde. Cet organisme a examiné les changements qui se sont produits de 1961 à 2009. Il se trouve que c'est en 1961 que l'UPOV (Union internationale pour la protection des obtentions végétales) a été créée. Au lieu de constater que les obtentions végétales ont contribué à la création de nouvelles variétés – ou même à une diversification des variétés dans différents pays –, l'organisme a observé un « effondrement » de 36 % du nombre de variétés consommées, États-Unis compris^{vi}.
- Tant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture que le Centre de recherches pour le développement international (au Canada) font état d'une diminution de 75 % de la diversité génétique des cultures durant à peu près la même période. Autrement dit, l'agriculture industrielle a mené à l'élimination des trois quarts de

la diversité génétique dont nous pourrions avoir besoin pour survivre aux changements climatiques dans les décennies à venir. Malheureusement, au sein de l'industrie mondiale des semences commerciales, 45 % des ressources consacrées à la recherche et au développement sont destinées à une seule culture, celle du maïs.

- Qu'en est-il de l'amélioration de la nutrition? Deux rapports révèlent une baisse de 5 à 40 % de la valeur nutritionnelle des légumes, des fruits et des tubercules au cours des 50 dernières années^{vii} ^{viii}. On nous avait promis que la POV allait contribuer à améliorer la nutrition, mais on constate plutôt une diminution de la valeur nutritive des aliments.
- Comme vous le savez déjà, la mise au point d'obtentions végétales par le secteur public, tant au Canada qu'à l'étranger, connaît un déclin constant.

Si les entreprises de semences internationales n'ont pas su utiliser la POV pour diversifier les variétés de récoltes ou améliorer la nutrition, ont-elles pour autant contribué à embellir le Canada et les autres pays? D'après l'UPOV, depuis 1961, les entreprises de semences ont dit avoir créé environ 80 000 variétés de plantes, dont 59 % sont ornementales. Depuis 1961, année de création de l'UPOV, les agriculteurs du monde entier ont donné – et non breveté – 2,1 millions de variétés de plantes associées à 7 000 cultures, qui ont été placées dans la banque mondiale de gènes pour la mise au point de futures obtentions végétales. Si nous voulons continuer de nourrir la population mondiale malgré les changements climatiques, le droit (et non le « privilège ») que possèdent les agriculteurs de conserver et d'échanger des semences doit demeurer sacro-saint.

Certaines choses ne changent jamais. Comme je l'ai dit au ministre de l'Agriculture en 1977, et à ce comité en 1991, la prière que nous adressons à Dieu, et dans laquelle nous disons « donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour », ne doit pas devenir une prière que nous adressons à Monsanto. Ce projet de loi ne saurait être adopté. Merci.

Pour de plus amples renseignements, veuillez avec :

Diana Bronson
Réseau pour une alimentation durable
Tél. : 514 271 7352
director@foodsecurecanada.org
foodsecurecanada.org

Pat Mooney
Groupe ETC
Tél. : 613 241 2267
mooney@etcgroup.org
etcgroup.org

ⁱ Un récent sondage commandé par Agriculture et Agroalimentaire Canada fait état de préoccupations au sujet des organismes génétiquement modifiés, de la consolidation des sociétés, de l'empiètement sur les terres agricoles et de l'agriculture durable dans l'intérêt des générations futures. Il révèle aussi un vif intérêt pour les aliments biologiques et cultivés localement, mais le prix demeure le principal obstacle. Voir le rapport final (18 mars 2014) des Groupes de discussion sur l'agriculture moderne et les connaissances agricoles du Strategic Counsel et le rapport final (août 2014), intitulé *Perceptions des consommateurs à l'égard des aliments, Phase 4*, préparé par Ipsos Reid à la demande d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Pour consulter ces rapports :

ⁱⁱ Coûteuse sur le plan financier et au chapitre des répercussions externes non calculées : changements climatiques, érosion du sol, qualité de l'eau, etc.

ⁱⁱⁱ Groupe ETC, « Putting the Cartel before the Horse... », communiqué n° 111, septembre 2013.

^{iv} Groupe ETC, « Putting the Cartel before the Horse... », communiqué n° 111, septembre 2013.

^v Groupe ETC, « Putting the Cartel before the Horse... », communiqué n° 111, septembre 2013.

^{vi} Khoury, C., Anne D. Bjorkman, Hannes Dempewolf, Julian Ramirez-Villegasa, Luigi Guarino, Andy Jarvis, Loren H. Rieseberg et Paul C. Struik, « Increasing homogeneity in global food supplies and the implications for food security », *PNAS* (2014), 18 mars 2014, p. 4001-4006.

www.pnas.org/cgi/doi/10.1073/pnas.1313490111. On a observé, de 1961 à 2009, une hausse de 16,7 % de l'homogénéité, telle que mesurée par la variation moyenne de la similarité entre chaque pays et la composition normalisée à l'échelle mondiale. Le pourcentage maximal de variation (pour un seul pays) s'élevait à 59,7 %. La moyenne de la similarité, pour tous les pays, a augmenté de 35,7 %.

^{vii} Donald R. Davis, « Declining Fruit and Vegetable Nutrient Composition: What Is the Evidence? », *HORTSCIENCE* vol. 44(1), février 2009.

^{viii} Jo Robinson, « Breeding the Nutrition Out of Our Food », *New York Times*, 25 mai 2013.